

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHAMBOEUF**

Séance 21/03/2026

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	17
	Votants :	19

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 042-214200438-20260321-DCM21032026_1-DE

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 21/03/2026 à 11 h, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr Gabriel Bénier, le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

Etaient présents : Mr André CHARBONNIER, Mr Bertrand MANUGUERRA, Bernard FAURE, Gabriel Bénier, Françoise GUILLOT, Claire CHATRE, Jean Claude BORY, Fabrice PERBET, Ludovic ANGENIEUX, Emmanuelle MONTERYMARD, GÉRENTES Véronique, DUCOULOMBIER Aurélie, VIGNOLLE Laure, TRIOULLIER Isabelle, BOSTVIRONNOIS Maxime, GABRIELLI Antoni, SABOT Hugo Conseillers Municipaux.

Absents (excusés) : Karine BONNIE a donné pouvoir à Emmanuelle MONTERYMARD, Marie GAILLARD a donnée pouvoir à Bernard FAURE

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Hugo SABOT

S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Objet : Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Monsieur CHARBONNIER André est candidat à la fonction de Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu :

- M. CHARBONNIER André : 19 voix (dix-neuf)

M.CHARBONNIER André, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

LE CONSEIL

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le

Recevoir
Levraut

ID : 042-214200438-20260321-DCM21032026_1-DE

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 19 suffrages exprimés pour Mr André CHARBONNIER ;

PROCLAME Monsieur CHARBONNIER André, Maire de la commune de CHAMBOEUF et le déclare installé,

AUTORISE Monsieur CHARBONNIER André le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ont signé au registre tous les membres présents
pour copie et expédition conforme

Le Maire,
André Charbonnier

le secrétaire
Hugo SABOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHAMBOEUF**

Séance 21/03/2026

Nombre de conseillers : en exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 042-214200438-20260321-DCM21032026_2-DE

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 21/03/2026 à 11 h, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr Gabriel Bénier, le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

Etaient présents : Mr André CHARBONNIER, Mr Bertrand MANUGUERRA, Bernard FAURE, Gabriel Bénier, Françoise GUILLOT, Claire CHATRE, Jean Claude BORY, Fabrice PERBET, Ludovic ANGENIEUX, Emmanuelle MONTERYMARD, GÉRENTES Véronique, DUCOULOMBIER Aurélie, VIGNOLLE Laure, TRIOULLIER Isabelle, BOSTVIRONNOIS Maxime, GABRIELLI Antoni, SABOT Hugo Conseillers Municipaux.

Absents (excusés) : Karine BONNIE a donné pouvoir à Emmanuelle MONTERYMARD, Marie GAILLARD a donnée pouvoir à Bernard FAURE

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Hugo SABOT

Objet : Création des postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

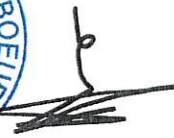
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la création de 4 postes d'adjoints.

Ont signé au registre tous les membres présents
pour copie et expédition conforme

Le Maire,
André Charbonnier

le secrétaire
Hugo SABOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHAMBOEUF**

Séance 21/03/2026

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	17
	Votants :	19

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 042-214200438-20260321-DCM21032026_3-DE

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 21/03/2026 à 11 h, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr Gabriel Bénier, le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

Etaient présents : Mr André CHARBONNIER, Mr Bertrand MANUGUERRA, Bernard FAURE, Gabriel Bénier, Françoise GUILLOT, Claire CHATRE, Jean Claude BORY, Fabrice PERBET, Ludovic ANGENIEUX, Emmanuelle MONTERYMARD, GÉRENTES Véronique, DUCOULOMBIER Aurélie, VIGNOLLE Laure, TRIOULLIER Isabelle, BOSTVIRONNOIS Maxime, GABRIELLI Antoni, SABOT Hugo Conseillers Municipaux.

Absents (excusés) : Karine BONNIE a donné pouvoir à Emmanuelle MONTERYMARD, Marie GAILLARD a donnée pouvoir à Bernard FAURE

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Hugo SABOT

Objet : Elections des d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après un appel de candidature, la liste de candidats est la suivante :

- MANUGUERRA Bertrand

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu :

- Liste de MANUGUERRA Bertrand : 19 voix (dix-neuf)

La liste de MANUGUERRA Bertrand, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire : M. MANUGUERRA Bertrand, Mme GUILLOT Françoise, M. BENIER Gabriel et Mme CHÂTRE Claire

La liste de MANUGUERRA Bertrand, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- M. MANUGUERRA Bertrand 1^{er} adjoint au Maire
- Mme GUILLOT Françoise 2^{ème} adjoint au Maire
- M. BENIER Gabriel 3^{ème} adjoint au Maire
- Mme CHÂTRE Claire 4^{ème} adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ont signé au registre tous les membres présents
pour copie et expédition conforme

Le Maire,
André Charbonnier

le secrétaire
Hugo SABOT

